

# ARONDEUR

10<sup>C</sup>mes = LE N<sup>o</sup>



Maintenant que les manifestants sont en prison, je crois que  
je puis autoriser la manifestation.



ABONNEMENT :  
Un an . . . . fr. 5 00  
Franco par la Poste

Bureaux  
12 - Rue de l'Étuve - 12  
A LIÈGE

Rédacteur en chef: H. PECLERS

Un vent de fronde s'est levé ce matin, on croit qu'il gronde contre...

# LE FRONDEUR

Journal Hebdomadaire

SATIRIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

ABONNEMENT :  
Six mois . . . . fr. 2 75

RÉCLAMES :  
La ligne . . . . » 1 00  
Fait-divers . . . » 3 00

On traite à forfait.

Il n'y a que les petits hommes qui craignent les petits écrits.

## Férocité systématique.

Les bons bourgeois qui, en ce moment, sont sensés représenter la justice, ont expédié, cette semaine, les dernières affaires relatives aux troubles de mars.

Ces messieurs aspiraient aux douceurs de la villégiature. Aussi ont-ils travaillé rondement.

A Liège, ils ont condamné Wagener et Rutters à cinq ans de travaux forcés et à dix ans de surveillance. A Mons, ils se montrés plus généreux encore. Falleur et Schmidt ont été condamnés à vingt ans de travaux forcés, Lecoq à quinze ans, Hallet et Collet à douze ans; une demi douzaine d'autres — parmi lesquels un gamin de quinze ans — sont gratifiés de trois mois seulement. A Charleroi, un ouvrier — un père de famille — a été condamné à six mois de prison parce que l'on a trouvé en sa possession un jeu de cartes provenant des pillages!

Juges et jurés peuvent à présent se laver les mains, ils ont fait de propre besogne.

Des verdicts de ce genre ne sont plus des jugements: ce sont des actes de vengeance.

En réalité, on n'a, ni à Liège ni dans le Hainaut, jugé les ouvriers comme des accusés ordinaires, on les a traités en adversaires. On n'a pas voulu oublier qu'ils étaient ou socialistes ou anarchistes. On ne s'est pas même sérieusement occupé des charges réelles pesant contre eux. On les a condamnés, purement et simplement, comme ennemis des classes aujourd'hui toute puissantes. On ne s'est pas demandé s'ils avaient violé les lois; on a seulement songé qu'ils menaçaient la bourgeoisie, et celle-ci, prise de peur, les a mis sous clef.

Rien n'est plus difficile, nous le reconnaissons, que de se montrer juste pour ses adversaires. Mais quand on a l'honneur d'être chargé de rendre la justice, on devrait savoir oublier ses passions — et ses intérêts.

Or, c'est précisément le contraire qu'a fait la justice bourgeoise.

Des charges qui pesaient sur les principaux condamnés de la semaine, notamment sur Rutters, Wagener et Falleur, pas une n'était sérieuse.

A Falleur on reprochait surtout d'avoir paru satisfait de la catastrophe qui frappait M. Baudoux, son ennemi. Et c'est pour cela qu'on le condamne comme auteur de la catastrophe — alors que de l'avis de tous les témoins à charge ou à décharge, Falleur n'a contribué en rien aux pillages et aux incendies.

C'est à peu près comme si l'on avait condamné comme assassins de M. Malou, tous ceux qui ont paru se réjouir de la mort de ce vieux financier; c'est comme si l'on condamnait pour adultère tous ceux qui rient en apprenant qu'un homme est cocu!

A Wagener — outre un carreau cassé en l'honneur duquel il a déjà été condamné à six mois de prison — on reproche des paroles violentes.

Les paroles violentes les voici :

Citoyens ouvriers, vous venez de passer par les rues les plus riches de la ville, qu'y avez-vous vu? du pain? de la viande? des vêtements? des richesses de toute sorte? Eh bien, qui a produit tout cela? Est-ce vous? Vous tous, crève-de-faim, vous n'avez pas à manger, vous n'avez rien sur le corps? Eh bien savez vous ce que vous êtes? Vous êtes tous des lâches!!!

Certes, ce discours est plus monté de ton que les plaidoiries de M. Dupont, mais enfin il ne contient pas d'exécution directe au pillage. Wagener n'a pas dit: « Les magasins regorgent de richesses, allons les prendre. » Il n'a pas même dit: « allons briser les vitres. »

Et si ceux qui nous lisent veulent chercher dans leurs souvenirs, devront-ils

se donner beaucoup de mal pour retrouver des discours beaucoup plus violents prononcés, en des jours d'élections, par des bourgeois, bons époux ou bons fils, et au fond très paisibles, mais emportés par la passion politique?

Qui de nous n'a vu les soirs des chaudes batailles électorales, un orateur d'occasion, entraînant la foule aux désordres. Et alors la provocation était bien directe, plus directe, assurément, que celle reprochée à Wagener. « Aux jésuites, criaient-ils, allons casser tout! »

Et quand la jeunesse des écoles se donnait rendez-vous pour aller démolir le Pavillon de Flore, c'était — bien plus encore que dans le cas de Wagener — de l'excitation au pillage, agrémenté de complot préalable!

Rutters, condamné aussi, s'est vu reprocher d'avoir rappelé que lors de la chute de la Commune, trente mille ouvriers parisiens ont été massacrés.

— C'était pour exciter les ouvriers à les venger, dit M. l'avocat général.

Avec ça que chaque jour les libéraux, dans leurs discours comme dans leurs articles de journaux, ne rappellent pas la Saint-Barthélemy et ses victimes!

Les accuse-t-on pour cela de prêcher le massacre des catholiques?

Quand bourgeois libéraux et étudiants fils de famille ont commis de ces incartades, jamais on ne les a sérieusement poursuivis. Mieux que cela même, quand par hasard ils se faisaient conduire au poste, les manifestants briseurs de vitres se réclamaient du bourgeois et celui-ci, pour ménager sa popularité chez ces électeurs, les faisaient relâcher — et leur offrait même parfois des cigares (1).

C'est un peu loin, n'est-ce pas, des travaux forcés!

Et quand il s'agit d'ouvriers coupables des mêmes faits — ou plutôt d'actes et de discours plus insignifiants encore — on les condamne comme des assassins.

Prononcer des paroles violentes, casser des carreaux, cela vaut aux bourgeois et aux étudiants cent sous d'amende quand cela tourne mal.

Aux ouvriers, cela vaut cinq ans de travaux forcés quand cela tourne bien — comme à Liège où la magistrature a été moins féroce que dans le Hainaut.

Pourquoi, cette révoltante différence? Pourquoi nous l'avons dit tantôt. On n'a pas jugé les ouvriers comme on juge des accusés, on les a jugés en ennemis.

Chez les bourgeois libéraux c'est l'ardeur des convictions libérales qui pousse aux violences

Chez les ouvriers socialistes, c'est l'ardeur des convictions socialistes.

Des deux côtés donc, c'est la passion politique qui domine.

Seulement, si les juges bourgeois admettent qu'on soit libéral, ils n'admettent pas que l'on soit socialiste. Ils ne se disent pas que chaque homme convaincu croit être seul dans le vrai. Non! ils punissent par les travaux forcés des délits qui ne valent pas une nuit de violon et cela, par crainte du socialisme.

Quand les classes dirigeantes en arrivent à de pareilles aberrations, c'est que l'édifice social se désagrège.

Un peuple qui en arrive à ne plus croire à l'impartialité de ses juges, ne croit plus qu'à la puissance de la violence.

Et comme cette puissance il sent qu'il la possède, il songe à en user.

En Belgique, nous en sommes là et ce sont les juges et les jurés qui ont fait cette belle besogne.

HENRI PECLERS.

Nous rappelons que le prix d'abonnement est réduit à 5 francs pour un an et 2 frs. 75 pour six mois.

(1) Le fait s'est produit à Liège.

## Opposition chicanière.

Nous sommes de ceux qui croient qu'une opposition est nécessaire aux pouvoirs publics. Nous croyons que le contrôle d'une presse opposante, même tracassière, est une garantie de bonne administration.

Seulement, il faut que cette opposition, ce contrôle, ne soient pas dépourvus de bonne foi, sinon l'opposition devient de la chicane et ne tarde plus alors à perdre tout crédit.

C'est ce que ne paraît point comprendre la Gazette de Liège dont les cabrioles dans l'affaire du gaz deviennent amusantes.

Lorsque le Collège Warnant, alors au pouvoir, veut traiter de la main à la main avec l'ancienne compagnie, la Gazette proteste: l'adjudication publique, tel est son cri de guerre.

La-dessus, le Collège Warnant est renversé et un Collège peu disposé à se laisser engler par la compagnie du gaz arrive au pouvoir.

Ce Collège prépare un cahier des charges pour l'adjudication publique de la fabrication du gaz.

Ce cahier des charges est naturellement combattu par M. Warnant qui, plus orbanesque que jamais, soutient que les conditions faites par la ville, imposant un prix maximum de 15 centimes au mètre cube, ne sera accepté par personne.

Et la Gazette faisant volte-face encense alors M. Warnant, qu'elle éreintait la veille, fait chorus avec lui, prédit un fiasco à l'adjudication et dit même que ce fiasco est voulu par le Collège, qui au fond est partisan de la régie.

L'adjudication arrive. M. de Loriol propose le gaz à 10 centimes.

Vous croyez que la Gazette sera satisfaite? Du tout, elle dit maintenant que l'affaire s'est baclée en triple hâte.

Comme si l'on avait du temps à perdre pour créer, pour l'époque voulue, les installations nécessaires!

Du reste, si l'on avait tardé, la Gazette n'aurait pas manqué de dire que l'on voulait trainer l'affaire en longueur pour rejeter la ville dans les serres de la compagnie Orban.

La Gazette dit aussi que, grâce à la vente des sous produits, le gaz en arrivera peut-être à ne plus rien coûter.

C'est aussi notre avis, mais pour profiter de cette baisse possible il fallait accepter la régie — dont la Gazette parlait comme d'une calamité.

Franchement, c'est pousser un peu trop loin l'opposition systématique.

La Gazette, en cette occasion, laisse passer un trop grand bout de sa vaste oreille. Elle prouve que ce qu'elle combat c'est, non pas une mauvaise administration, mais l'administration quelle qu'elle soit — dès le moment où elle n'est pas composée d'amis de la Gazette. Et toutes les critiques, bonnes ou mauvaises, de la Gazette pourraient se résumer en ces mots:

« Ote-toi de là que je m'y mette. » H. P.

## Par ci par là.

Voilà donc la question du gaz enterrée, s'il est permis de parler d'enterrement à propos d'une chose aussi volatile et si évidemment hostile à toute tentative d'enfouissement.

Ce n'est certes pas la faute à M. Warnant si l'on est enfin parvenu à voir clair dans cette question. On avait, au début, accumulé tant de ténèbres autour de cette affaire qu'elle en était devenue fort obscure.

Il n'y a pas à se le dissimuler, c'est une grande perte pour beaucoup de nos concitoyens; cette passionnante affaire va positivement leur manquer. N'était-ce pas là un sujet tout trouvé pour les discussions le soir au café?

Gageons toutefois que l'embaras des bons liégeois ne sera pas long et qu'ils trouveront de quoi blaguer encore. Il serait peu logique, en effet, que la diminution du prix du gaz les forçât à fermer le bec!

Il faut croire que parler c'est bien doux et que l'art de la parole a d'irrésistibles attrait, car voilà le docteur Charles qui a accouché... d'une conférence.

Où allons-nous grands dieux? Si tous les médecins se mettent à blaguer, que vont faire les médecins sinon des ordonnances.

Il y a belle lurette, il est vrai, que les disciples de Cujas savent à merveille saigner la bourse des malheureux qui ont à se faire

soigner par eux et la méthode homéopatique n'a pas de plus ardents patagonistes que les gloires du barreau; mais cette intrusion des médecins dans un domaine qui paraissait uniquement réservé jusqu'à ce jour aux seuls accocats, n'en marque pas moins le commencement d'une ère nouvelle, féconde en surprise de tous genres.

Ce ne sont pas les avocats que le nouvel ordre de choses peut embarrasser, puisque le droit conduit à tout et même partout (Vandersmissen et Degand sont déjà à St-Gilles, le premier quand ses occupations le lui permettent).

Nos modernes Cicérons n'ont que l'embaras du choix et ceux qui n'auront pas eu les protections indispensables pour obtenir une bonne sinécure pourront, sans inconvénient, choisir parmi les nombreuses professions non libérales celle qui leur paraîtra le plus en rapport avec leurs goûts et leurs aptitudes.

La cordonnerie semble tout indiquée à beaucoup d'entre eux qui travaillent le cuir avec succès.

Quoi qu'il en soit, comme il n'est pas toujours aisé de faire sa trouée dans le monde, l'innovation du docteur Charles amènera probablement bien des changements et l'estimable conseiller aura plus fait pour le nivellement des conditions sociales que toutes les enquêtes passées et présentes.

Puisque nous y sommes, signalons encore une autre innovation qui tend à faire du nivellement; c'est l'établissement d'une vérandah au-dessus du grand escalier, dans la cour de l'Hôtel-de-Ville.

Jusqu'ici, les seuls privilégiés de la fortune pouvaient se procurer des tentures pour se garantir des ardeurs du soleil ou, plus souvent, des intempéries de l'air.

Bientôt, grâce en soit rendues au Conseil communal, les plus humbles comme les plus grands auront une marquise à leurs noces.

Mais vous verrez qu'il y aura encore des mécontents; les tapisseries d'abord, ensuite les gens qui veulent se distinguer en tout et qui ne se croient pas valablement mariés si on ne fait pour eux quelque distinction qui les empêche d'être confondus avec le commun des mortels.

Notre aimable mayeur, dont la galanterie est bien connue, a du reste déjà fait un pas dans cette voie en endossant son uniforme, un bien bel uniforme et qui lui va fort bien, chaque fois qu'il a l'heur d'unir deux jeunes gens appartenant à ce que l'on est convenu d'appeler une bonne famille.

Messire d'Andrimont, non content d'établir une ferblanterie bien éclatante, remet en outre, paraît-il, aux époux huppés, la plume qui leur sert à signer le contrat de mariage.

C'est le comble de la galanterie!

Cette plume, qui est d'oie, chatouille, dit-on, agréablement l'amour-propre des nouveaux mariés. Elle est pour eux plus qu'un souvenir, c'est un symbole! et de plus est souvent très bien portée par ceux qui la reçoivent.

X...

## A coups de fronde.

Messieurs les conseillers communaux viennent de se voter des médailles en vermeil, pour leur servir de signe de reconnaissance dans les cérémonies, etc.

C'est là le prétexte, mais nos renseignements particuliers nous permettent d'affirmer que c'est la jalousie qu'inspirent aux conseillers la chaine d'argent et la magnifique prestance des huissiers de l'Hôtel de Ville qui les a décidés à cette dépense. Certains conseillers humiliés ont voulu éclipser ces brillants fonctionnaires.

Que va dire Massard, le bourgmestre d'apparat?

On nous assure que M. Warnant, désespéré de l'ingratitude de ses concitoyens, se propose de donner bientôt une nouvelle édition de la scène de « Marius pleurant sur les ruines de Carthage ».

Quand on démôlira l'usine à gaz de la rue Jonfosse, il ira s'installer sur les moëllons et jettera l'anathème à l'ingrate cité qui ne veut plus admettre que « Frère-Orban est Dieu et Warnant son prophète ».

A l'occasion du mariage de M. W..., les



divers corps de la garde civique se proposent d'offrir un banquet... d'adieu et un sabre d'honneur à ce jeune guerrier. Sous toutes réserves.

La lumière de certaines étoiles reste, nous disent les astronomes, plusieurs années avant de parvenir jusque notre planète.

Malgré les instruments les plus perfectionnés, on n'est pas encore parvenu à déterminer quel temps il faut à une idée juste pour frapper le cerveau de M. Warrant.

Pour les gens que cela intéresse, nos édités sont tous en vacances. M. Reuleaux seul est resté et cumule les diverses fonctions de ses collègues du Collège.

Si quelqu'un s'est aperçu que les affaires en marchaient plus mal, qu'il lève la main.

### Jugement de fonctionnaire.

M. Timmerhans, ingénieur divisionnaire des mines, vient de publier — sur la situation de l'industrie minéralogique dans la province de Liège — un rapport dont nous extrayons ce qui suit :

Le salaire annuel de l'ouvrier n'a pas cependant été sensiblement inférieur en 1885 à la moyenne des dix dernières années ; il a été supérieur à celui des années 1877, 1878 et 1879, et nul ne contestera que les loyers et le prix de toutes choses ont subi depuis lors une diminution très importante. Il est vrai que, la valeur du charbon continuant à baisser, les salaires ont encore été diminués dans ces derniers temps, mais cette diminution est loin d'être aussi importante qu'on se plaît à le dire, et l'on exagère les difficultés qu'elle crée à l'ouvrier en représentant sa situation actuelle comme exceptionnellement pénible.

M. Timmerhans, évidemment, n'a pas plus lu les comptes-rendus de l'enquête faite par la commission du travail qu'il n'a vu de près un ménage d'ouvrier, sinon il est certain qu'il n'aurait pas l'audace de dire que la situation actuelle des ouvriers « n'a rien d'extrêmement pénible ».

Que M. Timmerhans — à qui la crise charbonnière n'a imposé nulle diminution de salaire — trouve que les affaires ne vont pas mal — pour lui ! — cela se conçoit. Mais ce qui se conçoit moins, c'est que ce fonctionnaire ose nier l'évidence et prétendre que l'ouvrier n'est pas dans la misère.

Comme le dit très bien la *Semaine industrielle*, par l'organe de son rédacteur en chef, M. Max Gebel, s'il est incontestable que la diminution de la consommation et la baisse de prix des combustibles minéraux ont poussé, d'une manière irrésistible, les exploitants vers les chômages et la baisse des salaires, il n'en est pas moins vrai que la situation née de la baisse des salaires et des chômages est, pour beaucoup d'ouvriers, « exceptionnellement pénible », et dans certains cas, intolérable.

Dans ces douloureuses circonstances, il ne convient pas de s'apitoyer, comme le fait l'auteur, sur les pertes d'argent subies par le patron, pour dénier d'un même contexte la gravité des conséquences de la crise par rapport à l'ouvrier.

Le cynisme de ces déductions, prétextuellement tirées de la statistique, apparaît en pleine lumière lorsque l'auteur, remontant dans le passé, représente les souffrances actuelles des travailleurs comme le juste châtiement de leurs vices et de leur prodigalité. Laissez donc !

Vous ne connaissez point l'ouvrier. Cependant, votre devoir professionnel serait de le connaître. Vous jugez et vous condamnez, le cœur léger, toute une classe sociale, en généralisant les reproches que l'on a pu, à juste titre, adresser à une partie de ses membres. Mais, vous qui sortez de l'impartiale réserve que vos fonctions devraient vous imposer ; vous qui croyez devoir plaider pour la classe bourgeoise en discréditant la classe ouvrière, pourriez-vous nous dire combien il est de patrons qui, comme tels, ont fait provision suffisante, pendant les temps de prospérité, en vue des jours mauvais qui devaient suivre ? Votre rapport est muet à cet égard. Nous n'en concluons pas que parmi les exploitants de charbonnages « il en est bien peu » qui conservent quelque chose de ce qu'ils gagnent dans les années d'abondance ; « que l'argent n'a plus pour eux aucune valeur, qu'ils le gaspillent de toutes les façons » et que les plaisirs sont par eux préférés au travail. » Nous nous bornerons à vous faire observer que la Commission du travail a déjà recueilli une collection de budgets de ménages d'ouvriers qui établissent d'une manière certaine l'impossibilité absolue de subvenir aux dépenses irréductibles d'une famille avec le gain actuel de certaines catégories de travailleurs.

Or, si la situation de l'ouvrier, vue de votre bureau, ne vous paraît pas exceptionnellement pénible, malgré les constatations officielles que nous venons de rappeler, n'en faut-il pas conclure que les ouvriers, dont le salaire actuel ne suffit plus à l'existence et qui pourtant parviennent encore à vivre, ont dû conserver quelque chose de ce qu'ils ont gagné dans les années d'abondance ? Sans doute, il en est qui font des dettes ; d'autres mendient et sont condamnés pour cela à plusieurs mois de prison, pendant lesquelles leurs femmes et leurs enfants mendieront à leur tour, ne fût-ce que pour obtenir d'être également colloqués ; il en est

enfin, en nombre encore respectable, qui sont plus favorisés et qui, moyennant de dures privations, parviennent quand même à joindre les deux bouts. Mais ne voyez-vous pas que les « excitations malsaines » dont vous parlez à plusieurs reprises dans votre rapport, sans les définir autrement, que ces excitations, si elles existent, sont de la St-Jean à côté des audacieuses dénégations que vous opposez, vous, le chef du corps des mines de la province, dans un rapport officiel, aux plaintes des misérables qui ont pu s'illusionner au point de croire que l'administration était faite pour tout le monde ?

## Echos.

Un monsieur sonne chez une cocotte ; la camériste vient ouvrir.

— Madame de Sainte-Astragale est-elle visible ?

— Monsieur... Madame s'habille !

— Eh bien, allez lui dire de ne pas continuer !

Chez des bourgeois, dans une ville de garnison :

Une bonne de 35 ans se présente à une maîtresse qui a à peu près le même âge.

— Vous savez, ma fille, dit cette dernière, je n'admets pas qu'on ait des cousins dans l'armée !

— Oh ! Madame peut être tranquille... Madame doit savoir qu'à nos âges, on est blasé sur l'uniforme !

Chez une jeune veuve inconsolable.

Un vieil ami essaie de lui faire entendre raison.

— Voyons, dit-il, le temps calme toutes les douleurs...

— Oh ! non... je porterai toujours le deuil d'Anatole !

— Bah, bah !... vous vous remarierez !

— Oh ! ça, jamais !... à moins pourtant qu'avec un nègre !

Si le goudron, sous toutes ses formes, si les pâtes et sirops de toute espèce ne vous ont pas guéri de votre rhume, catarrhe, bronchite ou difficultés de la respiration, les pilules de D<sup>r</sup> Maurice, de Paris, non-seulement vous soulageront, mais vous guériront en peu de temps. On les trouve à la pharmacie de la Croix-Rouge, de L. Burgers, Pont-à-Neuf, 15, qui les expédie partout franco contre 50 timbres de 10 centimes.

## Dernière Heure.

Nous apprenons à l'instant que Falleur, Schmidt et plusieurs autres condamnés viennent de demander deux jours de congé afin de pouvoir assister à la manifestation en faveur du suffrage universel, ainsi qu'à un banquet démocratique qui aura lieu dimanche soir.

Si la justice, qui a accordé une faveur de ce genre à Vandersmissen — lequel est, il est vrai, un assassin distingué, alors que les autres sont de simples honnêtes gens — refusait cette permission aux ouvriers, on se dirait certainement que la dite justice n'est qu'une gouape accordant ses faveurs aux gens calés seulement.

Et c'est impossible, n'est-ce pas ?

## Chronique.

On sait que pour l'heure les Yankees jettent feu et flammes contre la population des Mormons et veulent l'expulser de cette province de l'Utah qui jadis était un désert et dont elle a fait un délicieux paradis. Leur grand grief, celui du moins qu'ils affectent de mettre en avant comme étant le plus grave, c'est que les Mormons admettent et pratiquent la polygamie, et personne n'ignore que la polygamie est un cas... est un cas... un cas pendable.

Les journaux qui pullulent aux Etats-Unis s'élèvent avec force contre cet abominable scandale, qui est, selon eux, le déshonneur de l'Amérique. Un homme posséder plusieurs femmes ! Cela se peut-il concevoir ? Ils frémissent d'indignation et poussent le Congrès aux résolutions extrêmes. Il faut que les Mormons se résignent à un nouvel exode, qu'ils purgent de leur présence le sol sacré du Nouveau-Monde que souille leur infamie.

Les Mormons, c'est M. de Varigny qui nous l'apprend dans un article qu'a publié la *Revue bleue*, les Mormons ne sont pas en peine de répondre, et leur réponse est assez amusante.

— Vous nous reprochez, disent-ils, la polygamie, et il est très vrai en effet que notre religion, comme celle de Mahomet et de quelques autres prophètes, nous permet d'entretenir plusieurs femmes si nous avons le moyen de les nourrir et d'élever les enfants qui naîtront de ces mariages multiples.

Mais nous vous prions de remarquer que la polygamie est la loi universelle de ce monde, des Etats-Unis comme du reste de l'univers, et que sur ce point la seule différence qu'il y ait entre vous et les Mormons, c'est que vous dérobez sous de fausses apparences le secret de votre polygamie, et que nous l'étalons au grand jour, que nous la

consacrons même par des rites légaux et religieux.

Quel est parmi vous l'homme qui se contente d'une seule femme ? C'est celui qui ne peut en avoir deux. Tout Américain qui peut entretenir, outre son ménage régulier, un autre ménage d'occasion, se le constitue de façon ou d'autre. Mettons que ce ne soit pas, au vrai sens du mot, un second ménage ; c'est une liaison, et il en a deux, trois, quatre, autant que sa bourse ou ses forces lui permettent de s'en donner.

Qu'il se trouve des gens qui, bien que riches, se réduisent néanmoins à une seule femme, à la leur, soit par amour pour elle, soit par scrupule, cela est certain et nous ne le contestons point. Il en va de même chez nous où la polygamie, bien qu'officiellement permise, n'est pratiquée que par ceux qui ont le goût d'abord et les moyens ensuite.

Mais ces monogames de principe ou de tempérament sont l'exception dans l'humanité. La règle, ou, si vous préférez qu'on s'exprime ainsi, l'habitude, en Amérique comme en Europe, en Europe comme en Asie et en Afrique, chez les nations civilisées comme parmi les peuplades sauvages, est que l'homme ait autant de femmes qu'il en peut satisfaire et nourrir.

L'homme, comme tous les autres animaux de la création, est né polygame. Un bouc suffit à un troupeau de chèvres, un bélier à un troupeau de brebis, un taureau à un troupeau de génisses, un étalon à une foule de cavales, un chat à toutes les chattes du quartier. On cite, parmi les espèces animales, celle où le mâle s'attache à une seule femelle, et encore sont-ce là des assertions qui n'ont jamais été très exactement vérifiées et qui n'ont pas un caractère scientifique.

La vérité, c'est que partout, du haut en bas de l'échelle organique, il n'est besoin que d'un mâle pour féconder une grande quantité de femelles, et c'est la nature qui l'a voulu ainsi, puisqu'elle impose aux femelles le long travail de la gestation.

Eh bien ! l'homme ne se distingue pas, à cet égard, du reste des êtres créés. L'instinct naturel le pousse à répandre sur un grand nombre de femmes ses trésors d'amour et ses puissances de reproduction.

La civilisation a cherché, sur ce point comme sur tant d'autres, à vaincre la nature. C'est elle qui, en vue de certains avantages sociaux, qui nous semblent, à nous Mormons, plus que problématiques, a institué la monogamie et en fermé le mâle dans le mariage d'une seule femme.

Mais on ne se met pas impunément en contradiction avec une loi de nature. On a bien pu contraindre l'homme à n'afficher qu'une seule femme ; on ne l'a pas empêché d'en désirer et d'en avoir plusieurs. Il lui était interdit de les posséder au yeux de tous et légalement ; il les a dissimulées et il en a joui dans l'ombre ; et le diable n'y a rien perdu, si tant est que le diable se mêle de ces affaires.

La vérité, c'est que de tous les peuples, les moins polygames aujourd'hui, ce sont précisément les Turcs et les Mormons, chez qui la polygamie est officiellement permise. Un Turc et un Mormon n'adjoignent une seconde femme à la première que lorsqu'ils sont en état de subvenir à ses besoins ; car la polygamie, si elle autorise les mariages multiples, impose en même temps l'obligation et de nourrir les femmes que l'on épouse et d'élever les enfants qui naîtront d'elles. Les gens assez riches pour se payer le luxe de plusieurs femmes ne sont jamais fort nombreux ; et de fait, en Turquie comme dans l'Utah, les gens qui ont un harem forment une minorité très restreinte.

Il n'en va pas de même aux Etats-Unis ni en Europe. La polygamie, qui est interdite par la loi civile et religieuse, est pra-

tiquée par tout le monde, et elle l'est sans responsabilité aucune ; car le polygame ne doit rien qu'à la femme que la loi et la religion l'ont autorisé à prendre, dont elles ont sanctionné l'union avec lui. Il est donc polygame tout à son aise et il en use ou en abuse.

Ainsi raisonnent ou à peu près les Mormons, et il faut bien avouer que cette argumentation, qui au premier abord paraît quelque peu biscornue, ne manque pas de justesse.

Le congrès avait décidé que des poursuites seraient intentées contre les citoyens de l'Utah accusés de polygamie, et une loi spéciale (la loi Edmund) avait édicté des peines très sévères contre les Mormons qui seraient convaincus de ce crime.

— A la bonne heure ! répondirent les Mormons ; mais nous demandons que cette loi ne soit pas appliquée qu'à nous seuls ; nous demandons qu'elle soit mise en vigueur dans les Etats de l'Est, du Sud et de l'Ouest, comme dans le territoire de l'Utah ; et nous demandons surtout que les magistrats chargés de l'appliquer, juges, jurés, agents du pouvoir exécutif, soient les premiers à la respecter.

Et poussant jusqu'au bout la logique de leur raisonnement :

— Voici un tel, disent-ils, que vous chargez d'instruire contre nos polygames ; et, au su de tout le monde, il a pour maîtresse la sœur de sa femme ; en voici un autre qui nous jugera, et il a un second ménage.

Si notre polygamie, concluaient-ils, est une mauvaise chose, la vôtre est bien pire, car c'est une polygamie hypocrite ; c'est une polygamie qui jette un voile spécieux de fausse décence sur une véritable immoralité, sur des désordres honteux. Nous sommes d'honnêtes polygames ; vous êtes des polygames abominables. Vous êtes les Tartufes de la polygamie.

Que répondre à tout cela ? Ma foi ! je n'en sais rien !

La polygamie n'est, à mon sens, un crime très condamnable que parce que celui qui le commet trompe deux personnes, sa femme d'abord, dont il se cache, et la jeune fille à qui il dissimule son premier mariage, à qui il escroque (c'est le mot juste) son capital. Mais s'il les prévenait l'une et l'autre et qu'elles y consentissent, il n'y aurait aucun préjudice porté à personne et l'action serait de celle que l'on peut qualifier d'indifférentes. Il n'y aurait pas là, comme on dit vulgairement, de quoi fouetter un chat.

FRANCISQUE SARCEY.

ÉCLUSE DE ROSIÈRE-ESNEUX

20 MINUTES DE LA GARE

CAFÉ-RESTAURANT

TENU PAR

JACQUES LEMOINE

Consommations et Rafraîchissements de 1<sup>er</sup> choix.

Institut POSTULA

Préparation aux Ecoles spéciales de l'Etat. — S'adresser au directeur, rue Chevaufosse, n° 11.

Villégiature. --- Hôtel de l'Ourthe à Durbuy.

Belle situation au bord de la rivière. Promenades pittoresques. Pension, 3 fr. 50 par jour.

Liège. — Imp. Émile Pierre et frère.



J.-D. HANNART & C<sup>ie</sup>

MANUFACTURE

DE

CHAUSSURES

8, Mosdyk, Liège

Seule fabrique qui chausse le client directement

Maisons de Vente à fr. 12-50

LIÈGE

22, rue de l'Université, 22

ANVERS

7 -- rue Nationale -- 7

BRUXELLES

53, rue de la Madeleine, 53

LES REPARATIONS SE FONT AU PRIX COUTANT INCROYABLE !



Bijouterie, Horlogerie, Orfèvrerie.

# F. Deprez-Servais

BREVETÉ DU ROI

29, Rue de la Cathédrale, 29

VIS-A-VIS DE L'ÉGLISE S-DENIS, LIÈGE

Dernière nouveauté: **MONTRES SANS AIGUILLES.** Montres en acier bruni, émail, chrysothèque, à jeu de Roulette à boussole (pour touristes et voyageurs), à cadran lumineux, visible la nuit, à seconde indépendante, Chronomètre et Répétition (pour docteurs et chimistes), Pendules en cuivre, marbre et bronze artistique, Régulateurs, Réveils, et Horloges avec oiseau chantant les heures, Médailles-Médallions à remontoir, système breveté appartenant à la maison, Montres Thermomètre, etc.

Baromètres métalliques précision garantie

Bijoux riches et ordinaires, Broches, Bracelets du meilleur goût, Bagues et Borneuses montées en perles fines, en diamants, brillants, saphir, émeraudes, turquoises, etc., pour cadeaux de Fête, Fiançailles et de Mariage. Orfèvrerie, Couverts d'enfants, Timbales d'argent et Hochets, et Argenterie de table.

Bijoux et pièces d'Horlogerie sur commande.

## RASSENFOSSE-BROUET

26, rue Vinave-d'He, 26.

Plateaux, berceaux pour asperges, fraisières nouveau modèle. Prix exceptionnels de bon marché.

## MIGRAINE

Les granules de D<sup>r</sup> JUAREZ constituent le remède souverain des affections qui affligent la femme à certaines époques: Migraine, Coliques, Maux de reins, Retards, Suppressions, etc., 5 fr. le fl. Seul dépôt à Liège, Ph. de la Croix Rouge de L. BURGERS, 16, Pont-d'He.

## IMPUISSANCE

Les affections du système Cérébro-Spinal, telles que la débilité, l'impuissance, la dépression mentale, le ramollissement du cerveau, les pertes séminales, résultant de l'abus des liqueurs et des plaisirs sexuels sont guéries en peu de semaines par les pilules de D<sup>r</sup> LOUVET, 5 francs le flacon. Ph. de la Croix Rouge de L. BURGERS, 16, Pont-d'He, Liège.

**Monsieur PAPY**, hôtelier, place du Théâtre, à Liège, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que depuis le 1<sup>er</sup> juillet son établissement est transféré rue Haute-Sauvinière, 2, et prendra le nom d'**Hôtel des Deux Fontaines**. On y trouvera tout le confortable désirable. Restaurant à prix fixe et à la carte. Table d'hôte à 1 heure. Téléphone, sonnerie électrique. Chambres pour voyageurs et familles.

**SPECIALITE:**  
**MALADIES DE LA PEAU**  
et Maladies syphilitiques  
**Docteur DU VIVIER**  
Liège, 12, rue d'Archis, 12, Liège  
CONSULTATIONS de MIDI à 2 Heures

**Maison Joseph Thirion, mécanicien**  
Délégué de la Ville à l'Exposition de Paris  
3, Place Saint-Denis, 3, à Liège.

Machines à coudre de tous systèmes. Véritables FRISTER et ROSMAN, garantie 5 ans. Apprentissage gratuit. Atelier de réparations pièces de rechange. Fil, soie, aiguilles, huile et accessoires.

Lecteurs! si vous voulez acheter un parapluie dans de bonnes conditions, c'est-à-dire élégant, solide et bon marché, c'est à la **Grande Maison de Parapluies**, 48, rue Léopold, qu'il faut vous adresser. La maison s'occupe aussi du recouvrement et de la réparation. La plus grande complaisance est recommandée aux employés mêmes à l'égard des personnes qui ne désirent que se renseigner.

## PUBLICITE

Nous croyons devoir rappeler que toutes les communications relatives aux réclames et annonces que l'on désire faire insérer dans le *Frondeur*, doivent être adressées à l'administration du journal, rue de l'Étuve, 12.

Nous croyons devoir faire remarquer en même temps aux négociants, restaurateurs et en général, à toutes les personnes qui usent de la publicité des journaux, que le *Frondeur* — répandu dans tout le pays et en tous cas le plus lu des journaux de Liège — reste, en sa qualité de journal hebdomadaire illustré, en circulation pendant toute une semaine et qu'il est même souvent conservé en collections. On peut donc affirmer que l'annonce dans un seul numéro du *Frondeur* équivaut à l'insertion d'une annonce dans un journal quotidien pendant toute une semaine.

Le tarif des annonces est publié en tête du journal, mais lorsqu'il s'agit de plusieurs insertions de notables réductions peuvent être faites.

Le texte d'une annonce doit être adressé le *jeudi* soir au plus tard à l'administration, pour être insérée dans le numéro paraissant la même semaine.

## Case à Louer

S'adresser par écrit à l'Administration

## MAISON

DES

# TROIS FRANÇOIS

RUE LÉOPOLD

Aux Touristes et Chasseurs

VOIR LES ÉTALAGES

Chapeaux, Parapluies, Couvertures

**3 fr. 60**

**C'est incroyable!!!**

## LE

# Bulletin mensuel des Tirages

PUBLIÉ PAR

Charles MÉDARD, changeur

Rue de Bex, 7, (près de l'Hôtel-de-Ville)

Paraît tous les 1<sup>er</sup> du mois et renseigne

## TOUS les TIRAGES

Abonnement:

50 centimes 5 centimes  
p<sup>r</sup> an, franco domicile le numéro



— N'esté'v' nin honteux de beur' ainsi ?  
— Vo veyez ben quand j'a bu, vo n'veyzez maie quaqd j'a seu !

## Café de la Bécasse

Grand comptoir à l'instar de Bruxelles

Rue Léopold, 12, Liège

(En face de la maison F. THIERY et C<sup>ie</sup>)

Café mazagran, 15 centimes. — Vin chaud, 10 centimes. — Bières. — Vins par verres. — Liqueurs. — Sardines, 10 centimes; avec pain, 15 centimes.

## Le petit pot liégeois

à l'instar de la porte S-Denis, de Paris

## AVIS A MM. LES CHASSEURS

FABRIQUE D'ARMES

DE

## A. GODEFROID

7, Rue de l'Université, 7 (en face du Passage)

LIÈGE

Spécialité de fusils de chasse à percussion centrale et Lefauchaux; fusils Hammerless; fusils spéciaux pour les tirs aux pigeons à forage cylindrique, Chock bored, ou médium Chock; carabines de chasse et de tir de différents systèmes; express-rifle; carabines Flobert de salon et de précision; pistolets de combat, d'arçon et de précision; revolvers de tous systèmes; articles de chasse et de tir; spécialité de cartouches chargées; munitions de tous genres; échange d'armes; réparations; articles d'escrime au complet.

N.B. — Toute arme vendue est garantie sur facture.

Marque de fabrique



SPECIALITE de CARTOUCHES de CHASSE



Arrivées toutes chargées d'Angletère

DÉPOT: A. de LAMBERT

20 — RUE SUR-MEUSE — 20

LIÈGE

## Crémérie de la Sauvinière

BOULEVARD DE LA SAUVINIÈRE

et place St-Jean, 26.

Etablissement de premier ordre situé au Centre de la Ville, près le Théâtre Royal.

Tous les soirs, à 8 heures,  
**Concert de Symphonie**

Direction V. DALOZE.

Eclairage à la lumière électrique.

Grands Salons

Pour Sociétés, Noces et Banquets.

JEUX D'ENFANTS.

GRAND DÉBIT DE LAIT

Saison extra — Bock Grüber

Liqueurs et limonades de 1<sup>er</sup> choix.

## A la Ménagère

# Victor MALLIEUX

FABRICANT BREVETÉ

Maison de vente, rue de la Cathédrale, 3

Atelier de Fabrication, rue Florimont, 2 et 4

FABRIQUE SPÉCIALE DE POÊLES, FOYERS ET CUISINIÈRES de tous genres et de tous modèles. — Ateliers de réparations et de placements de poêles et sonnettes. — Serrurerie et quincaillerie de tous pays. — Coffrets à bijoux en fer et en acier inrochetables. — Articles de ménage, au grand complet. — Cages, volières, jardinières, corbeilles en fer et jone. — Cuisinières à pétrole perfectionnées. — Treillages de toutes espèces pour poulaillers. — Lits et berceaux en fer.

La Maison est reliée au téléphone.

Inventeur des POÊLES pour trains et tramways, système perfectionné, employé sur les lignes Liège-Jemeppe et Liège-Maestricht.

## PIRARD-GROSJEAN

Sucre déc., 1/2 kil.	0.50
Miettes candi, 1/2 k.	0.55
Amidon Royal	0.40
Jambon ex.	0.65
Saindoux Wilcox	0.55
Riz depuis	0.12
Pommes coupées	0.30
Prunes Bosnie	0.40
Moka torréfié	0.65
Java torréfié	0.90
Préanger torréfié	1.20
Beurre art. n° 1,	0.65
Sirop de poires	0.35
Cannelle bâton	2.25
Liquèur depuis	0.90
Deymann	1.85
Bon Bordeaux	0.70
Savon vert	0.16
id. blanc	0.17
id. le tonnelet	4.00
Sel de soude	0.04
Lard de Hollande	0.55
Fécule, 1 <sup>re</sup> qualité	0.18
Génévrier, depuis	0.90
Rolles, 1 <sup>re</sup> qualité	1.10
Bougies, 0.35 et 0.40	
Huile colza, litre	0.70

Fabrique de pains d'épices et Confiserie

ÉPICERIE GÉNÉRALE  
PIRARD-GROSJEAN  
Liège, 2, Pied du Pont des Arches, 2, Liège

Pied du Pont des Arches, 2, Liège.